

La Riche

PLU



PLAN LOCAL D'URBANISME



Avis des services extérieurs

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Métropolitain du 4 novembre 2024

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,



Christian GATARD.



Département de l'Indre et Loire



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 97 35
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

Tours, le 22 octobre 2024

Enregistré le
05 NOV. 2024
MARCH Courrier

Direction Générale

PhR/FBr/NP-241022

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
Monsieur Christian GATARD
Vice-Président délégué à l'Urbanisme
60, avenue Marcel Dassault
CS 30651

37206 TOURS Cédex 3

Objet : Commentaires CCI Touraine sur procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Riche

Monsieur le Vice-Président, *Cher Christian,*

Vous nous avez informé de la procédure en cours de modification n°1 du PLU de la Riche.

Cette démarche est l'occasion pour nous de réaffirmer les principes d'aménagement et d'utilisation du foncier que nous défendons à l'échelle locale et plus largement au niveau de notre réseau national.

→ Préserver le foncier dédié aux activités économiques et notamment industrielles :

Il est en effet fréquent de constater que l'ouverture à la mixité de « destination » dans les documents d'urbanisme se fait souvent au bénéfice du logement et donc à court ou moyen terme au détriment des activités de production.

En ces temps de forte volonté de réindustrialisation de notre pays, il nous semble fondamental de protéger le foncier productif existant.

→ Favoriser le traitement et la requalification des friches :

Les enjeux de sobriété foncière, notamment affichés dans la loi ZAN doivent nous inciter tout naturellement à faciliter la restructuration des anciens sites industriels pour des usages similaires.

→ Favoriser, sur les zones d'activité stratégiques, la maîtrise du foncier économique sur le long terme par les pouvoirs publics :

Même si le foncier est aussi un patrimoine d'entreprise, il nous semble logique que les pouvoirs publics puissent, sur les zones stratégiques, en conserver la maîtrise sur le long terme afin d'en garantir la destination économique. Des outils « équilibrés » existent pour cela, notamment les baux emphytéotiques ou baux à construction.

.../...

→ **Favoriser la densification sur les zones d'activités existantes :**


Toujours dans un objectif d'optimisation du foncier, il nous apparaît souhaitable de faire évoluer les règlements pour faciliter la densification des m² d'activité notamment en vertical.

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour tout complément ou toute précision sur ces sujets ô combien importants pour notre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Très amicalement


Philippe ROUSSY



Saint-Genouph, le 25 octobre 2024

Tours Métropole Val de Loire
Monsieur Christian GATARD
Vice-Président délégué à l'urbanisme
60 Avenue Marcel Dassault
CS 30651
37200 TOURS Cedex 3

N/Ref: PS/AB/SDJR/2024-433

Objet : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Riche

Monsieur le Vice-Président,

Pour donner suite à votre courrier en date du 18 octobre 2024 concernant le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Riche, et après consultation du dossier, la commune de Saint-Genouph émet un avis favorable.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Maire,



Patricia SUARD